

Paris, 3 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les centres de formation continue pourront de nouveau accueillir leurs stagiaires à compter du 11 mai 2020

Muriel Pénicaud, ministre du travail, salue la réactivité des organismes de formation qui ont su développer des formations à distance pendant toute la période de confinement. Il est essentiel qu'elles continuent à le faire.

À compter du 11 mai 2020, les centres de formation sont susceptibles d'accueillir à nouveau dans leurs centres des stagiaires en formation continue (salariés, indépendants, demandeurs d'emploi)

Les organismes devront nécessairement respecter le protocole national de déconfinement. Un guide ad hoc à destination des organismes de formation, travaillé avec la profession et validé par le ministère du travail, complètera le protocole national et sera publié demain mardi 5 mai.

Pour Muriel Pénicaud « *le développement des compétences est plus que jamais un élément déterminant pour le développement économique des entreprises et l'emploi des salariés. Il est essentiel que les organismes de formation reprennent leur activité, en respectant les mesures sanitaires, à partir du 11 mai 2020* »

Contact presse :

Ministère du Travail : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr / 01 49 55 32 21